

La tranquillité publique, un enjeu de cohésion sociale à Romans-sur-Isère

L'articulation entre la politique de la ville et la politique de sécurité est un exercice difficile, parfois périlleux : Romans-sur-Isère a fait le choix depuis 2008 de lier les deux au sein d'une seule et unique délégation.

Cléo Delon, adjointe à la ville de Romans, explique dans cet entretien l'intérêt et la nécessité de rapprocher le social et le sécuritaire.

Vous êtes adjointe à la tranquillité publique et à la cohésion sociale, quelles sont les raisons qui ont motivé le choix d'une telle délégation ?

Ce choix s'explique tout d'abord par les enjeux de notre territoire : la tranquillité publique est une question importante pour tous les habitants, notamment ceux qui sont en grande précarité et résident dans les quartiers prioritaires. Et plus globalement, j'ai la conviction que garantir la tranquillité des habitants contribue à l'amélioration de la cohésion sociale des territoires. Ce choix se justifie également dans une recherche d'efficacité de l'action publique. En effet, le fait de lier le social et le sécuritaire permet d'avoir une vision d'ensemble et de mutualiser les forces et les moyens. Par exemple, si l'on prend le cas d'un mineur délinquant, il est tout aussi important de travailler la question de la réparation et de la prévention de la récidive que l'éducatif et la relation aux parents.

Quelle est la situation à Romans en matière de délinquance ?

30 % de la délinquance est commise par des mineurs. Il s'agit de petites dégradations, d'actes gratuits, de grosses incivilités, perpétrés par des multirécidivistes pour lesquels la justice a des difficultés à trouver les bonnes sanctions et à répondre dans des délais accep-

tables. Nous avons par conséquent à travailler prioritairement en direction des mineurs délinquants ; l'autre axe de travail étant l'aide aux victimes, avec pour point d'appui la maison de justice et du droit, la seule dans le département de la Drôme.

Sur quels outils vous appuyez-vous pour mettre en œuvre cette politique ?

Un contrat local de sécurité existe depuis 1998 mais il était en sommeil depuis quelques années. Sur la base des résultats d'un diagnostic, en cours de finalisation, nous nous engageons vers la création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) avec la ville de Bourg-de-Péage et la signature d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance d'ici la fin de l'année 2010.

Au niveau des personnels rattachés à la tranquillité publique, outre la police municipale qui reste une police de proximité, de prévention et de dissuasion, l'on trouve aussi les médiateurs – qui sont plutôt affectés à des lieux comme la piscine ou les musées – et les correspondants de nuit qui sont co-portés financièrement par la ville et l'office HLM. S'agissant du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), nous avons réussi en 2010 à obtenir

Romans-sur-Isère, ville de 33 000 habitants, compte deux quartiers prioritaires : la Monnaie (5 000 habitants) et le centre ancien (4 000 habitants), soit près de 30 % de la population de la ville. Avec la ville voisine de Bourg-de-Péage, elle forme une agglomération d'une cinquantaine de milliers d'habitants, dotée d'un contrat urbain de cohésion sociale commun.

18 000 euros sur le volet médiation qui permettent de cofinancer les correspondants de nuit sachant que le budget total de ces postes atteint 134 000 euros ; et nous avons, pour répondre à un besoin précis, financé deux caméras pour sécuriser les abords d'un collège. Il s'agit des seules caméras de la ville !

Nous n'avons pas encore créé de Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF)¹, mais il n'est pas exclu que nous ayons recours à une telle instance, même si je suis un peu critique car il est demandé au maire de se substituer à la justice et cela peut être dangereux. Cependant, face au manque de moyens, nous allons utiliser le CDDF car c'est un outil qui permet de répondre rapidement à une situation donnée, mais nous l'utiliserons avec parcimonie, en fonction d'un choix ciblé de jeunes, ceux qui ont pour la première fois commis une infraction ou un délit. Il me semble en effet que ce système n'est pas adapté aux mineurs multirécidivistes pour lesquels les réponses doivent être d'un autre ordre. Nous avons également ouvert deux salles jeunes, une à la Monnaie et l'autre en centre-ville. Il s'agit de lieux mis à disposition des jeunes de 17 h à minuit ou une heure du matin, encadrés par les correspondants de nuit. Ces deux espaces, qui ont ouvert depuis moins d'un an, fonctionnent bien, les jeunes se les ont appropriés.

Pour ce qui est du volet « cohésion sociale » de ma délégation, il concerne les diverses facettes et dispositifs de la politique de la ville à savoir le contrat urbain de cohésion sociale, le programme de rénovation urbaine, le dispositif de réussite éducative (en copilotage avec l'élu adjoint à l'éducation), la gestion urbaine de proximité, mais aussi les chantiers d'insertion dans lesquels la priorité est donnée aux mineurs délinquants. Ainsi, même si les dispositifs peuvent donner l'impression d'un cloisonnement, il y a en réalité une étroite imbrication.

Pouvez-vous expliquer comment concrètement s'opère cette articulation ?

Au niveau des services de la ville, nous articulons les deux volets par une direction unique « tranquillité publique et cohésion sociale » qui a été conçue afin d'assurer une cohérence et dont la mission est de coordonner l'ensemble et de faciliter les interactions entre les dispositifs et les acteurs. Cette direction est le pendant technique de ma délégation politique.

Nous nous appuyons ensuite sur les dispositifs existants dans les domaines de l'éducation, du soutien à la parentalité et de la santé qui sont susceptibles de concourir à la prévention de la délinquance. Par exemple, dans le cadre du Dispositif de réussite éducative (DRE), des ateliers d'accompagnement éducatif sont organisés grâce auxquels les enfants et les jeunes peuvent bénéficier de soutien scolaire, d'activités périscolaires sportives et culturelles. Le DRE permet également de mettre à disposition des enfants et des familles un référent qui appuie la famille dans sa tâche éducative.

Nous avons par ailleurs fait le constat que certains délinquants relevaient de problématiques de santé mentale. Cette réalité a fait écho à un déficit de structure d'accueil en santé mentale sur le territoire repéré par les acteurs de la politique de la ville. Par conséquent, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, nous avons appuyé la création d'un dispositif de santé mentale.

Quel bilan pouvez-vous dresser après deux ans et demi d'expérience à la tête de cette délégation ?

À mon avis, le choix qui a été fait se révèle très positif. Nous avons les moyens d'apporter des réponses concrètes et individualisées car nous avons à disposition toute la palette des outils, de la répression à l'insertion en passant par la prévention. Pour éviter une approche parcellaire et agir de façon cohérente sur la délinquance, il est nécessaire de disposer de ces trois leviers.

Ceci étant, je suis très inquiète pour l'avenir de la politique de la ville, et notamment la prévention de la délinquance, car faute de moyens suffisants, nous avons des marges de manœuvre très limitées alors que la population continue de souffrir et que l'on peut sentir dans les quartiers une colère sous-jacente. ■

Cléo Delon

1 – Instance mixte créée par délibération du conseil municipal et présidée par le maire, qui offre un éventail de solutions graduées en fonction des difficultés d'un mineur ou d'une famille, allant de l'information des droits et devoirs envers l'enfant à la saisine des autorités compétentes pour la mise en place d'une mesure d'aide sociale à l'enfance ou encore d'une mesure d'aide à la gestion du budget familial.